

## ECOLAGES ET TAXES ANNÉE ACADEMIQUE 2020-2021

	<b>MONTANTS</b>
Bachelor / Master à plein temps + Contribution annuelle obligatoire aux frais des activités estudiantines hors cursus	1'000.- 10.-
Bachelor / Master à temps partiel + Contribution annuelle obligatoire aux frais des activités estudiantines hors cursus	1'000.- 10.-
Taxe d'inscription obligatoire (taxe unique à l'admission dans une filière)	150.-
<hr/>	
Travail de bachelor ou master à terminer avec un tuteur (en cas de répétition)	600.-
Formation continue CAS ( <a href="#">lien sur la formation continue</a> )	6'000.-
Auditeur	tarif selon branches suivies
<b>Taxes examen d'admission</b> La finance d'examen doit être acquittée avant l'examen. Elle n'est pas remboursable.	80.-

### **Etudiants en congé**

La taxe d'études peut être réduite à CHF 150.- par semestre.

### **Délais et termes de paiement**

Pour les nouveaux étudiants, l'écolage et les taxes 2020-2021 doivent être acquittés dans les 15 jours dès confirmation écrite de l'admission. Ce paiement valide définitivement l'inscription et permet de suivre les cours dès septembre 2020. En cas de renonciation, ils ne seront pas remboursés; demeure réservée une admission à la HEM de Genève.

Pour les étudiants déjà immatriculés à l'HEMU, l'écolage et les taxes 2020-2021 doivent être acquittés d'ici le 31 mai 2020. Ce paiement valide définitivement l'inscription et permet de continuer les cours dès septembre 2020. En cas de renonciation, ils ne seront pas remboursés.

Tous les prix s'entendent en francs suisses. Sous réserve de modifications.

Lausanne, le 14 novembre 2019 /sc